

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....¹²² /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE RETROCESSION A L'ACCORD DE FINANCEMENT (ALLOCATION IDA NATIONAL N°5953-GN EN DATE DU 13 MARS 2017) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE REPRESENTEE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, D'UNE PART ET LE CONSEIL OUEST ET CENTRE AFRICAIN POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (CORAF/WECARD) REPRESENTE PAR SON DIRECTEUR EXECUTIF, D'AUTRE PART POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PRODUCTIVITE AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PPAAO/WAAPP – GUINEE) PROJET GUINEE DE LA PHASE ADDITIONNELLE DU WAAPP, SIGNE LE 24 AVRIL 2017, POUR UN MONTANT DE 1.533.330 DOLLARS US.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/011/AN du 23 mai 2017, autorisant la ratification ;

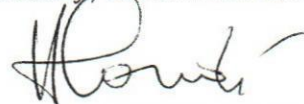
Vu le Décret D/2017/.....¹²⁰ /PRG/SGG du 07 JUIN 2017, portant promulgation de la Loi L/2017/011/AN du 23 mai 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de rétrocession à l'Accord de financement (Allocation IDA National N°5953 – GN en date du 13 mars 2017) entre la République de Guinée représentée par le Ministre de l'Agriculture, d'une part et le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole (CORAF/WECARD) représenté par son Directeur Exécutif, d'autre part pour la mise en œuvre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) projet Guinée de la phase additionnelle du WAAPP, signé le 24 avril 2017, pour un montant de 1.533.330 Dollars US.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 JUIN 2017



Prof. ALPHA CONDE